

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1105**2 novembre 2004****SOMMAIRE**

AMB Gebäude 556, S.à r.l., Luxembourg	53015	Luxembourg	53037
AMB Gebäude 556, S.à r.l., Luxembourg	53017	Focal Point S.A., Luxembourg	53018
American Pharmvest, S.à r.l., Luxembourg	53036	G.C.M. International S.A., Luxembourg	53037
American Pharmvest, S.à r.l., Luxembourg	53036	Gilalbi S.A., Luxembourg	53038
Athenon S.A., Luxembourg	53027	Ginor Holding S.A., Luxembourg	53040
Avanco S.A., Luxembourg	53028	Ginor Holding S.A., Luxembourg	53040
Bayside International S.A.H., Luxembourg	53039	Girasol Participations S.A.H., Luxembourg	53040
Bechtel Enterprises Energy, S.à r.l., Luxembourg	53024	Guardian Eastern Europe Investments, S.à r.l., Du- delange	53009
Belma S.A., Luxembourg	53027	Henrocor Business S.A.H., Luxembourg	53018
Belma S.A., Luxembourg	53028	High Spirit S.A.H., Luxembourg	52994
Capital Coach S.A., Kehlen	53025	Honeydew, S.à r.l., Luxembourg	53025
Capital Coach S.A., Kehlen	53026	ICE Lux International Cleaning Enterprise, S.à r.l., Niederanven	53022
Casa Electricite, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	53006	ICE Lux International Cleaning Enterprise, S.à r.l., Niederanven	53022
CB-Accent Lux, Sicav, Luxembourg	53029	ING Index Linked Fund Sicav, Strassen	53020
CB-Accent Lux, Sicav, Luxembourg	53029	ING Index Linked Fund Sicav, Strassen	53020
CB-Accent Lux, Sicav, Luxembourg	53029	ING/BBL (L) Renta Fund, Sicav, Luxembourg	53035
Cimbel Holding S.A., Luxembourg	53034	Infoconcept S.A., Luxembourg	53005
Cimbel Holding S.A., Luxembourg	53036	Infoconcept S.A., Luxembourg	53005
Cit International S.A., Luxembourg	53037	Investissements Minéraux et Financiers S.A.H., Lu- xembourg	53039
Colfax Holding S.A., Luxembourg	53036	Investissements Minéraux et Financiers S.A.H., Lu- xembourg	53039
Colfax Holding S.A., Luxembourg	53039	Johnathan & Co, S.à r.l., Mertert	53008
Crealux S.A., Luxembourg	53036	Kursana Residenzen S.A., Niederanven	53028
Cursay Invest S.A., Luxembourg	53000	Lampard S.A., Luxembourg	53012
Davi S.A., Luxembourg	53033	Lampard S.A., Luxembourg	53013
Dicam S.A., Luxembourg	53033	Lotus Bakeries Réassurances S.A., Luxembourg	53017
Dumong, S.à r.l., Ettelbruck	53000	Lux Estates S.A., Luxembourg	53030
Ecra Tourismus S.A., Luxembourg	53038	Luxembourg Ambulance Service, S.à r.l., Nieder- anven	53004
Ecra Tourismus S.A., Luxembourg	53038	Macrom S.A., Luxembourg	53030
Emerge Capital, Sicav, Luxembourg	53003	Macrom S.A., Luxembourg	53030
Emerge Capital, Sicav, Luxembourg	53003	Medias Finances S.A., Luxembourg	53029
Eurolux Taxis, S.à r.l., Luxembourg	53010	Merlo S.A., Luxembourg	53021
Europhenix Management Company S.A., Luxem- bourg	53031	MGF Luxembourg, S.à r.l., Contern	53019
Fanuc Robotics Europe S.A., Echternach	53031	MGF Luxembourg, S.à r.l., Contern	53020
Fanuc Robotics Europe S.A., Echternach	53031	MIV Holdings S.A., Luxembourg	53017
Fanuc Robotics Europe S.A., Echternach	53031		
Fibaume S.A., Luxembourg	53037		
Fibaume S.A., Luxembourg	53040		
Finalba S.A., Luxembourg	53037		
Financial Corporation of the Middle East S.A.H.,			

Moltech Invent S.A., Luxembourg	53015	Supergems Holding S.A., Luxembourg.....	53026
Novomir S.A.H., Luxembourg.....	53011	Swisscom Eurospot Luxembourg S.A., Luxem- bourg	53009
Novomir S.A.H., Luxembourg.....	53011	Sypal GIE, Luxembourg	53028
Orilux S.A., Luxembourg.....	53033	Tokelia S.A.H., Luxembourg	53032
Orilux S.A., Luxembourg.....	53033	Tokelia S.A.H., Luxembourg	53032
Parvest, Sicav, Luxembourg	53024	Tolmina S.A.H., Luxembourg	53034
Patcorp S.A.H., Luxembourg.....	52994	Tolmina S.A.H., Luxembourg	53038
Patron Hansa, S.à r.l., Luxembourg	52995	Totham S.A.H., Luxembourg.....	53034
Pedus Service, S.à r.l., Niederanven	53026	Trend-Invest S.A., Luxembourg	53026
Pro Conseil Lux S.A.H., Luxembourg.....	53013	Trend-Invest S.A., Luxembourg	53026
Pro Conseil Lux S.A.H., Luxembourg.....	53014	Triplex S.A., Luxembourg	53034
R & M Partners S.A., Clervaux	53021	Trois Luxe Holding S.A., Luxembourg	53035
R & M Partners S.A., Clervaux	53022	Trois Luxe Holding S.A., Luxembourg	53035
Rendi A.G., Luxembourg	52999	Tucker Holding S.A., Luxembourg	53023
Rendi A.G., Luxembourg	52999	Tucker Holding S.A., Luxembourg	53023
Rendi A.G., Luxembourg	52999	Tucker Holding S.A., Luxembourg	53023
Rendi A.G., Luxembourg	52999	Tucker Holding S.A., Luxembourg	53023
Research & Development International S.A.H. (R.D.I.), Luxembourg	53023	Tucker Holding S.A., Luxembourg	53023
RTGS-L GIE, Luxembourg.....	53034	Vakraly S.A., Luxembourg	53038
S.I.E.T., Société d'Investissement dans des Entre- prises Touristiques S.A.H., Luxembourg.....	52995	Vakraly S.A.H., Luxembourg.....	53035
Soconim S.A., Luxembourg.....	53019	VL MGA Investments S.A., Luxembourg	53035
Sophalex S.A.H., Luxembourg	53032	Wallabies Holding S.A., Luxembourg	53007
Sophalex S.A.H., Luxembourg	53032	Wallabies Holding S.A., Luxembourg	53007

HIGH SPIRIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.459.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070684.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

PATCORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 56.249.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à L-Sanem, en remplacement de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 613, en date du 27 novembre 1996;

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks en date du 8 novembre 1996, publié au Mémorial Recueil C n° 50, en date du 4 février 1997.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société qui s'est tenue le 20 juillet 2004 à Lugano, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

* Suite à la démission en date du 30 juin 2004 de Monsieur Koki Hino, les mandats des administrateurs Monsieur Emilio Ciani et Monsieur Fabrizio Gironi ont cessé automatiquement. Décharge a été accordée aux trois administrateurs pour l'exercice de leur mandat.

* Ont été nommés au conseil d'administration jusqu'à la fin de l'année 2004:

- Monsieur Claudio Ottaviani, dirigeant de société, demeurant à CH-Lugano, président;
- Monsieur Fabrizio Ottaviani, avocat, demeurant à CH-Lugano, vice-président;
- Monsieur Giuseppe Raggi, employé privé, demeurant à CH-Castel San Pietro, administrateur.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour PATCORP S.A.

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070628.3/622/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**S.I.E.T., SOCIETE D'INVESTISSEMENT DANS DES ENTREPRISES TOURISTIQUES S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 8.826.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2004 à 15.00 heures*

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2003 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale reconduit les mandats des Administrateurs, Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Monsieur Reinald Loutsch et le commissaire aux comptes, HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069021.3/817/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

PATRON HANSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.591.

—
STATUTES

In the year two thousand and four on the nineteenth day of August.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of his colleague Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

PATRON HANSA HOLDING, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, hereby represented by Ms Lieve Breugelmans, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and dated on the 18th day of August 2004.

The aforementioned proxy being initialled ne varietur by the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing, voting under the given authority, announced the formation of a limited company with one single partner, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability under Luxembourg law which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

The company has been formed for an unlimited period of time to run from this day.

Art. 2. The object of the company is acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations.

The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way if bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The company does not submit to the specific tax statute according to the law of July 31th, 1915 about holding companies.

Art. 3. The company will assume the name of PATRON HANSA, S.à r.l.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 5. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

The shares have been subscribed in total by the sole shareholder.

All shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who specifically acknowledges it.

Art. 6. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 7. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 8. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 9. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the general assembly.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances, if the general meeting does not provide other dispositions.

The company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

Art. 10. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simply authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 11. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

As long as the company has only one partner he has the rights as laid down for the extraordinary general meeting. The resolutions of the single partner have to be kept in a register at the registered office.

Art. 12. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 13. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the manager or managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 14. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 15. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 16. At the time of winding up the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed in a general meeting by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 17. For all points not regulated by these Articles of Association the partners subject and submit themselves to the legal provisions. The undersigned notary states the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 10.8.1915) are satisfied.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2004.

Costs

The formation expenses are estimated by the appearing party at approximately one thousand one hundred and fifty euros (EUR 1,150.00).

Extraordinary general meeting

The single partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

- 1) The number of the managers of the Company is fixed at two.

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

Ms Géraldine Schmit, private employee, born on November 12th 1969, at Messancy (Belgium) with professional address at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

Mr Fabio Mazzone, companies director, born January 20th 1960, at Ixelles (Belgium) with professional address at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The Company will be bound by the sole signature of one manager.

The registered office is established at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redingen (Grand- Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahre zweitausendundvier, am neunzehnten August.

Vor Uns, Notar Marc Lecuit, mit Amtswohnsitz zu Redingen (Grossherzogtum Luxemburg) in Vertretung seines verhandelnden Kollegen Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg, in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

PATRON HANSA HOLDING, S.à r.l., eine Gesellschaft Luxemburger Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1724 Luxemburg, 9B, boulevard du Prince Henri,

hier vertreten durch Lieve Breugelmanns, Privatangestellte, mit Berufsadresse in Luxemburg,

auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift vom 18. August 2004.

Vorerwähnte Vollmacht bleibt nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar der Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, namens wie er handelt, ersuchte den Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit einem einzigen Gesellschafter wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung und die nachfolgenden Artikel zu Grunde liegen.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit, beginnend mit dem heutigen Datum, gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist den Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie in der Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen transferieren.

Die Gesellschaft kann ausserdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundenen oder komplettierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u. a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen.

Ausserdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf andere Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut laut Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRON HANSA, S.à r.l.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluß einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00).

Diese Stammeinlagen werden von dem Aktionär gezeichnet.

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist frei unter Gesellschaftern. Die Anteile können nur an neue Gesellschafter abgetreten werden durch Beschluss der Gesellschafter in einer Generalversammlung mit einer Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals.

Art. 7. Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Insolvenz oder Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschaftsversammlung nichts anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen.

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, besitzt er die der Generalversammlung zustehenden Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugefügt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 17. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der unterzeichnende Notar stellt fest, daß die besonderen Bedingungen von Artikel 183 (Gesetz vom 10. August 1915) eingehalten sind.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt zum Zeitpunkt der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von der erschienenen Partei auf etwa eintausendeinhundertfünfzig Euro (EUR 1.150,00) geschätzt.

Beschluss des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Anteilsinhaber folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Anzahl der Geschäftsführer wird festgesetzt auf zwei.

2) Zu Geschäftsführern für einen unbegrenzten Zeitraum werden ernannt:

Frau Géraldine Schmit, Privatgestellte, geboren in Messancy (Belgien) am 12. November 1969, wohnend beruflich in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg;

Herr Fabio Mazzoni, Geschäftsführer, geboren in Ixelles (Belgien) am 20. Januar 1960, wohnend beruflich in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.

Die Gesellschaft ist rechtskräftig gebunden durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers.

3) Sitz der Gesellschaft ist in L-1724 Luxemburg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Redingen (Grossherzogtum Luxemburg), im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, hat der vorgenannte Komparent, dem Notar mit Name, Stand und Adresse bekannt, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Breugelmans, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, vol. 144S, fol. 91, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. August 2004.

G. Lecuit.

(071401.3/220/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

RENDI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 22.217.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour RENDI A.G. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(070709.3/536/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

RENDI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 22.217.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour RENDI A.G. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(070711.3/536/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

RENDI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 22.217.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour RENDI A.G. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(070712.3/536/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

RENDI A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 22.217.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour RENDI A.G. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(070713.3/536/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

DUMONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 5.446.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(902863.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 août 2004.

CURSAY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.545.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 5 août 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}.- Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: CURSAY INVEST S.A.

Art. 2.- Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3.- La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4.- La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5.- Le capital social souscrit est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7.- Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8.- Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9.- Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10.- Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11.- Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12.- Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14.- L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15.- L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 26 mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16.- Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18.- L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19.- La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20.- La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société CRITERIA, S.à r.l., prédésignée, cinquante actions	50
2.- La société PROCEDIA, S.à r.l., prédésignée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille Euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);
- 2.- CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.199);
- 3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street, NW1 1JD Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.L. Schul, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2004, vol. 887, fol. 47, case 7. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 20 août 2004.

M. Lecuit.

(070614.3/239/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

EMERGE CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.530.

—
Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour EMERGE CAPITAL SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG Société Anonyme
Signatures

(071216.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

EMERGE CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.530.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Marc-André Bechet
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg

Mme Susan Cox
AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK Ltd.
16, Old Bond Street,
GB-London W1S 4PS

M. Michel Y. de Beaumont
AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK Ltd.
16, Old Bond Street,
GB-London W1S 4PS

M. Philippe A. Embiricos
Embiricos Shipbrokers
Commonwealth House
1-19 New Oxford Street
GB- London WC1A 1NU

M. Erik H. Loudon
EHL INVESTMENT SERVICES
Commercial House, Commercial Street
St Helier Jee Hyl
Channel Islands

M. Thomas Melchior
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg

M. Gérard Troncin
EUROPEAN AMERICAN SECURITIES Inc.
1-3 Regent Street
GB-London SW1Y 4NS

Pour EMERGE CAPITAL SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071122.3/1126/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

LUXEMBOURG AMBULANCE SERVICE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

H. R. Luxemburg B 102.569.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vier, den vierundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Frau Sonja Klein, geborene Paglione, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in D-54308 Langsur, Egbertstrasse 5.
Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:**Titel I.- Name - Sitz - Zweck - Dauer****Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung LUXEMBOURG AMBULANCE SERVICE, S.à r.l.**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederanven.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand das Ausführen von Krankentransporten und die Vermietung von Krankenfahrzeugen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.**Titel II.- Gesellschaftskapital - Anteile****Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Frau Sonja Klein, geborene Paglione, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in D-54308 Langsur, Egbertstrasse 5, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III.- Verwaltung und Vertretung**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV.- Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Anteilhaberin, folgende Beschlüsse gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Andreas Klein, Rettungsassistent, wohnhaft in D-54308 Langsur, Egbertstrasse 5.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtskräftig vertreten.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Klein, Henri Beck.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2004, vol. 358, fol. 12, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J.M. Miny.

Echternach, den 30. August 2004.

H. Beck.

(071175.3/201/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

INFOCONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 73.497.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Signature.

(070704.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

INFOCONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 73.497.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Signature.

(070701.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

CASA ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy.

R. C. Luxembourg B 102.595.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparues:

- Madame Ferroudja Chabni, sans état, demeurant à F-54135 Mexy, 9, rue Nationale.
- Madame Ouiza Ait Amar Meziane, retraitée, demeurant à F-54860 Haucourt-Moulaine, 25B, rue de la Meuse.

Lesquelles comparantes déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de CASA ELECTRICITE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation de tous travaux d'électricité générale, ainsi que l'achat et la vente d'articles de la branche.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (124) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Ouiza Ait Amar Meziane, prénommée	51 parts
2.- Madame Ferroudja Chabni, prénommée	49 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Mohammed Amokkane Ait Mouhoub, gérant de société, demeurant à F-54135 Mexy, 9, rue Nationale.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte à l'exception de Madame Ouiza Ait Amar Meziane, prénommée, qui a déclaré ne pas savoir signer pour ne pas l'avoir appris à l'école. Madame Ouiza Ait Amar Meziane, prénommée, a marqué son accord en apposant ses initiales à côté de la signature du notaire; le tout en la présence de deux témoins, savoir:

1.- Mademoiselle Simone Ehlinger, fonctionnaire d'Etat, demeurant à Ehlerange.

2.- Mademoiselle Sandy Olsem, fonctionnaire d'Etat, demeurant à Niederkorn, témoins à ce requis en vertu des dispositions de l'article 25 de la loi sur le Notariat.

Signé: F. Chabni, S. Ehlinger, S. Olsem, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004, vol. 900, fol. 48, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 août 2004.

A. Biel.

(071391.3/203/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

WALLABIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.447.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070639.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

WALLABIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2004

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quart du capital.

Le mandat de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A., sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos est élu Administrateur pour 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

WALLABIES HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070573.3/1023/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

JOHNATHAN & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6689 Mertert, In den oberen Kampen.

R. C. Luxembourg B 102.594.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Stany Bastin, indépendant, demeurant à L-2317 Howald, 21A, rue General Patton.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de JOHNATHAN & CO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Mertert.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Les cent parts sociales (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

53009

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement l'associé de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Stany Bastin, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-6689 Mertert, In den oberen Kampen, Centre Commercial Mercado.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Bastin, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 août 2004, vol. 900, fol. 42, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 août 2004.

A. Biel.

(071394.3/203/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

SWISSCOM EUROSLOT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 96.794.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires
de la société à Luxembourg le 26 juillet 2004*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée) a décidé d'approuver les comptes de la Société (le bilan, les comptes de profits et de pertes et les annexes) pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 et de reporter la perte d'un montant de EUR 4.741 sur l'exercice social suivant.

L'Assemblée a décidé de donner décharge pleine et entière (quitus) aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2003.

L'Assemblée a décidé de révoquer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec effet au 1^{er} janvier 2004 et de nommer KMPG AUDIT avec effet au 1^{er} janvier 2004 pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour Publication

SWISSCOM EUROSLOT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070658.3/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

GUARDIAN EASTERN EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 81.944.

Les états financiers au 31 décembre 2003, enregistrés au Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

J.-P. de Bonhome

Directeur

Un mandataire

(070492.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

EUROLUX TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 102.593.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Carlos Manuel De Sousa Santos, chauffeur de taxis, demeurant à L-1713 Luxembourg, 211, rue de Hamm;
2. Monsieur Jorge Manuel Marques Do Vale, restaurateur, demeurant à L-8310 Capellen, 35, route d'Arlon;

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, aux fins de quoi ils arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de EUROLUX TAXIS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de taxis.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (124) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Carlos Manuel De Sousa Santos, prédit	17 parts
2.- Monsieur Jorge Manuel Marques Do Vale, prédit	83 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par l'apport en nature ci-après désigné:

- Monsieur Jorge Manuel Marques Do Vale, prénommé, déclare faire l'apport du Véhicule de marque BMW, type M3B/M3, immatriculé FT456 et mis en circulation le 6 mai 1993, évalué à dix mille deux cent quatre-vingt-douze euros (10.292,- EUR)

- Monsieur Carlos Manuel De Sousa Santos, prénommé, déclare faire l'apport de divers équipements auto comprenant:

- Une imprimante taxi de marque Haller,
- Un taximètre de marque Haller,
- Deux panneaux de Taxi,

- Un équipement téléphone Kit main libre, évalués à deux mille cent huit euros (2.108,- EUR), observation étant ici faite que les estimations ont été faites par les associés sous leur entière responsabilité.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales à des associés ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean Pierre Weiskob, chauffeur de taxis, demeurant à L-5335 Moutfort, 7, rue Millegaessel.

2) Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Carlos Manuel De Sousa Santos, prénommé.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

4) L'adresse du siège social de la société est établi à L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. De Sousa Santos, J. Marques Do Vale, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2004, vol. 900, fol. 29, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 août 2004.

A. Biel.

(071396.3/203/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

NOVOMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 55.648.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070525.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

NOVOMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 55.648.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2004

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quarts du capital.

Pour la société

NOVOMIR S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070577.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**LAMPARD S.A., Société Anonyme,
(anc. T.O. TRANSOIL GROUP S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.337.

L'an deux mil quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.O. TRANSOIL GROUP S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1148 du 12 décembre 2001. La société est inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 82.337.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich, qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cindy Szabo, employée privée, demeurant professionnellement au 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination de la société de:

T.O. TRANSOIL GROUP S.A. en LAMPARD S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}.

2) Transfert du siège social de la société du 3, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg au 9B, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

3) Nomination de trois nouveaux administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de T.O. TRANSOIL GROUP S.A. en LAMPARD S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais le teneur suivante:

Version Française:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LAMPARD S.A.»

Version Anglaise:

«**Art. 1. 1st paragraph.** There exists a company (société anonyme) with the name LAMPARD S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 3, rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg au 9B, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Ralph Oswald Isenegger, avocat, né à Inwil-Lu (Suisse), le 17 février 1967, demeurant 10, rue du Vieux Collège, CH-1204 Genève (Suisse);

- Monsieur Alain Heinz, administrateur, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Madame Géraldine Schmit, administrateur, née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

L'assemblée accepte la démission de KPMG AUDIT en sa qualité de commissaire aux comptes de la société et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 74.623.

Leurs mandats expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire en l'an deux mille neuf.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Strauss, B. Tassigny, C. Szabo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 81, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

G. Lecuit.

(071435.3/220/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

LAMPARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

G. Lecuit.

(071436.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**PRO CONSEIL LUX S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. PROPET S.A., Société Anonyme).**

Gesellschaftssitz: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 88.327.

In the year two thousand and four, on the twenty-third of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of PROPET S.A., R.C. Luxembourg B 88.327, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing at Hesperange, on June 26, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1395 of September 26, 2002.

The meeting begins at four p.m., Mrs Frédérique Duculot, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand (1,000) shares having a par value of thirty-two euro (EUR 32.-) representing the total capital of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from PROPET S.A. into PRO CONSEIL LUX S.A.
2. Subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote.

Resolution

The name of the Company is changed from PROPET S.A. into PRO CONSEIL LUX S.A.

As a consequence, Article 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall read as follows:

«**Art. 1.** There exists a company under the name of PRO CONSEIL LUX S.A., Société Anonyme Holding.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four thirty p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearers, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the appearers, said appearers, through their mandatory, signed with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvier, den dreiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft PROPET S.A. mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 88.327, gegründet durch eine Urkunde des Notars Gérard Lecuit, vom 26. Juni 2002, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1395 vom 26. September 2002 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr unter dem Vorsitz von Fräulein Frédérique Duculot, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond Thill, maître en droit, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je zweiunddreissig (32,-) Euro, welche das gesamte Kapital von zweiunddreissigtausend (32.000,-) Euro darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Umbenennung der Gesellschaftsbezeichnung von PROPET S.A. in PRO CONSEIL LUX S.A.
2. Nachfolgende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.
3. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Gesellschaftsbezeichnung wird umgeändert von PROPET S.A. in PRO CONSEIL LUX S.A.

Infolgedessen wird Artikel 1 der Satzung in Zukunft wie folgt lauten:

«**Art. 1.** Es besteht eine Holdinggesellschaft unter der Bezeichnung PRO CONSEIL LUX S.A., Société Anonyme Holding.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um sechzehn Uhr dreissig für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Duculot, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, vol. 1445, fol. 92, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

A. Schwachtgen.

(071459.3/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**PRO CONSEIL LUX S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. PROPET S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 88.327.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1082 du 23 août 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(071462.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

MOLTECH INVENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 29.008.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071144.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

AMB GEBÄUDE 556, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.672.

In the year two thousand and four, on the sixth day of August.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AMB EUROPEAN HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 90.005,

here represented by Maître Claude Feyereisen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 2, 2004.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:
- AMB EUROPEAN HOLDING, S.à r.l. is the sole shareholder of AMB GEBÄUDE 556, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on December 1, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 56 on January 15, 2004 (the Company).

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one million eight hundred fifteen thousand euro (1,815,000.- EUR) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, to one million eight hundred twenty-seven thousand five hundred euro (1,827,500.- EUR) by the issuance of seventy-two thousand six hundred (72,600) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR), having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder declares to subscribe for the seventy-two thousand six hundred (72,600) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights as the already existing shares, and to pay those shares by way of the contribution in kind of a claim against the Company. According to a certificate dated August 5, 2004 from the management of the Company, the contributed claim has a value of one million eight hundred fifteen thousand euro (EUR 1,815,000) and is certain and due for payment without deduction (certaine, liquide et exigible). The sole shareholder declares that it is his intention that the contribution takes effect retroactively as of December 31, 2003.

The said certificate and a balance sheet of the Company as per the date of July 15, 2004, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at one million eight hundred twenty-seven thousand five hundred euro (1,827,500.- EUR) represented by seventy-three thousand one hundred (73,100) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 20,750.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Follows the French Version:

L'an deux mille quatre, le six août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AMB EUROPEAN HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.005, représentée par Maître Claude Feyereisen, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 août 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- AMB EUROPEAN HOLDING, S.à r.l. est l'associé unique de AMB GEBÄUDE 556, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 1^{er} décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 56 du 15 janvier 2004 (la Société).

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent quinze mille euros (1.815.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à un montant d'un million huit cent vingt-sept mille cinq cents euros (1.827.500,- EUR) par la création et l'émission de soixante-douze mille six cents (72.600) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et libération

Ensuite, l'associé unique déclare souscrire les soixante-douze mille six cents (72.600) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes, et les payer entièrement par apport en nature consistant en une créance sur la Société. Suivant un certificat de la gérance de la Société daté du 5 août 2004, la créance contributive s'élève à un montant d'un million huit cent quinze mille euros (1.815.000,- EUR) et est certaine, liquide et exigible. L'associé unique déclare que son intention est que l'apport prenne effet rétroactivement au 31 décembre 2003.

Le certificat mentionné ci-avant ainsi que le bilan de la Société au 15 juillet 2004, signés ne varietur par le représentant de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million huit cent vingt-sept mille cinq cents euros (1.827.500,- EUR), représenté par soixante-treize mille cent (73.100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 20.750,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, vol. 144S, fol. 79, case 1. – Reçu 18.150 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

P. Frieders.

(071420.3/212/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

AMB GEBÄUDE 556, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

P. Frieders.

(071422.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

LOTUS BAKERIES REASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 53.262.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071150.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

MIV HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.038.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juillet 2004

Résolution

Les actionnaires sur la proposition du conseil d'administration nomment les administrateurs et le Commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à la date de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004/2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Manuel Frias	administrateur de classe A
Mike Twinning	administrateur de classe A
Stefano Mazzotti	administrateur de classe A
Michel Guillet	administrateur de classe A
Francesco Loredan	administrateur de classe A
Lucien-Charles Nicolet	administrateur de classe A
Francesco Conte	administrateur de classe A
Francesco Orazi	administrateur de classe B
Antonio Corbani	administrateur de classe B
William P. Montague	administrateur de classe C
Kurt J. Johansson	administrateur de classe C
Giulano A. Zucco	administrateur de classe C

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070846.3/024/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

HENROCOR BUSINESS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.628.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(071159.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

FOCAL POINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.476.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie Feuvrier, informaticien, né le 2 février 1957 à Besançon, France, demeurant à 13, Place Ste Aldegonde, F-02300 Villequier-Aumont,

ici représenté par Monsieur Jean-Marc Noel, employé privé, demeurant professionnellement au L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St Gobain, France, le 9 août 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme FOCAL POINT S.A., R.C. B numéro 81.476, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 959 du 5 novembre 2001.

- La Société a actuellement un capital social de trente-six mille (36.000,-) euros, représenté par trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire 7 certificats d'actions toutes au porteur lesquels ont été immédiatement détruits.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société FOCAL POINT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Noel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 94, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

A. Schwachtgen.

(071455.3/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

SOCONIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 90.687.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2004, réf. LSO-AT04890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(071161.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**MGF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ABX LOGISTICS (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang, Z.I. Weihergewann.
R. C. Luxembourg B 68.068.

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MGF EVOLUTIONS, société par actions simplifiée de droit français, avec siège social au 22-28, rue Henri Barbusse, F-92110 Clichy,

représentée par Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 27 juillet 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

1) Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ABX LOGISTICS (LUXEMBOURG), S.à r.l., dont il détient l'intégralité des parts sociales.

2) Que la société ABX LOGISTICS (LUXEMBOURG), S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 68.068, a été constituée sous la dénomination de DUBOIS LOGISTICS SERVICES, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 222 du 31 mars 1999 et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire, en date du 14 septembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 211 du 20 mars 2001, en date du 5 décembre 2000, publié par extrait au Mémorial C, numéro 552 du 20 juillet 2001 et en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 904 du 13 juin 2002.

3) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

4) Que suivant cession de parts sous seing privé du 1^{er} juillet 2004, ABX LOGISTICS (France), société anonyme de droit français, avec siège social au 18, place de la Gare, F-59100 Roubaix, a cédé toutes les cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée ABX LOGISTICS (LUXEMBOURG), S.à r.l., à MGF EVOLUTIONS, préqualifiée.

Un exemplaire de la cession de parts prémentionnée, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

5) Que l'associé unique par son représentant susnommé déclare consentir à la prédite cession et l'accepter au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code civil avec dispense de signification.

6) Que suite à la cession de parts, dont question ci-avant, la totalité des cent (100) parts sociales est détenue par MGF EVOLUTIONS, société par actions simplifiée de droit français, avec siège social au 22-28, rue Henri Barbusse, F-92110 Clichy.

7) Qu'ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique accepte la démission du gérant Monsieur Jacques Caillé, demeurant à F-78470 Magny-les-Hameaux, 8, rue Robert Arnaud d'Andilly, et décide de nommer en son remplacement Monsieur Christian Mare, gérant de sociétés, né le 3 septembre 1952 à Goussainville (France), demeurant à F-60700 Pontpoint, 101, rue Saint Patern, pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en MGF LUXEMBOURG, S.à r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de MGF LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, vol. 144S, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

P. Frieders.

(071427.3/212/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**MGF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ABX LOGISTICS (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang, Z.I. Weihergewann.
R. C. Luxembourg B 68.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

P. Frieders.

(071429.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

ING INDEX LINKED FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.912.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2002

Nominations statutaires

Démission de Monsieur R. Prins, A. Hartink, W. de Vries et A. Goldberg du Conseil d'Administration.

Nominations de M. Elmar Baert, M. Philippe Catry et M. Marc Sallet en tant qu'administrateurs.

Reconduction du mandat de M.H.S. Meerema et Eric Orlans en tant qu'administrateurs.

Nomination de ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 25 août 2003.

ING INDEX LINKED FUND

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070659.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

ING INDEX LINKED FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.912.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2003

Nominations statutaires

Reconduction de mandat de M.Elmar Baert, M. Marc Sallet, M. Philippe Catry, M. Henk-Sytze Meerema et M. Eric Orlans en tant qu'administrateurs.

Reconduction du mandat de ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'entreprises.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusque l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070661.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

MERLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.235.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2004

L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période d'un an, la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a été informée par le conseil d'administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05083. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(071266.3/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

R & M PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A-36, route d'Eselsborn.
R. C. Luxembourg B 95.343.

L'an deux mil quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme R & M PARTNERS S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, Notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1020 du 2 octobre 2003.

La société est inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 95.343.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Renaud Verdin, employé privé, demeurant à B-Bruges (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Lusatti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling au 2A/36, route d'Eselsborn, L-9706 Clervaux.

2) Révocation du commissaire aux comptes actuel de la société.

3) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

4) Modification de l'objet social de la société afin d'y intégrer la possibilité d'exercer l'activité de courtage en assurances dans les pays où la société a l'agrément nécessaire à cette activité, ainsi qu'en y intégrant la gestion du patrimoine propre mobilier et immobilier.

5) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling au 2A/36, route d'Eselsborn, L-9706 Clervaux et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social de la société est établi à Clervaux.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

La société LUCOS COMPANY SERVICES S.A., ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel, R. C. Luxembourg section B numéro 55.776,

son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire en l'an deux mille neuf.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en intégrant dans les statuts, avant la première phrase de l'article 4 des statuts, la phrase suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** La société a pour objet, l'activité de courtage en assurances dans les pays où la société a l'agrément nécessaire à cette activité. Elle pourra également exercer les fonctions de gestion de patrimoine propre tant mobilier qu'immobilier.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six cents euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Verdin, B. Tassigny, G. Lusatti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 81, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

G. Lecuit.

(071433.3/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

R & M PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A-36, route d'Eselborn.

R. C. Luxembourg B 95.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

G. Lecuit.

(071434.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

ICE LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 9.411.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour la Gérance

Par mandat

L. Backes

(070597.3/273/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

ICE LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 9.411.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 16 août 2004 que:

- Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés;
- Le résultat est affecté au report à nouveau;
- Le commissaire aux comptes nommé est la société ERNST & YOUNG, S.à r.l.

Pour inscription / modification

Pour le gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070574.3/273/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

RESEARCH & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A. (R.D.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.823.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070536.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TUCKER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 36.105.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING.

(070938.3/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TUCKER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 36.105.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING.

(070936.3/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TUCKER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 36.105.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING.

(070933.3/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TUCKER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 36.105.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING.

(070931.3/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TUCKER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 36.105.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING.

(070930.3/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

BECHTEL ENTERPRISES ENERGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 80.042.

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la société en date du 19 août 2004 que Madame Patricia N. Chiu est nommée à la fonction de gérante de la société avec pouvoir de signature «A».

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070553.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 33.363.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de PARVEST tenue le jeudi 17 juin 2004 à 11 heures

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels arrêtés au 29 février 2004.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 29 février 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer M. Olivier Maugarny au poste d'Administrateur de la Société, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2005.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de:

MM. Gilles de Vaugrigneuse, Président

François Debiesse

Guy de Froment

Gilles Glicenstein

Alain Bailly

Jean Bego

Mme Marie-Claire Capobianco

MM. Hervé Cazade

Frank Goasguen

Denis Laplane

Vincent Lecomte

Olivier Le Grand

Eric Le Vernoy

Michel Longhini

Philippe Marchessaux

Marc Raynaud

Mme Béatrice Ruault

MM. Paul Villemagne

Christian Volle

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2005.

L'Assemblée Générale reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2005.

Pour extrait conforme

Pour PARVEST

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070730.3/850/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

HONEYDEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.394,68 EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 67.808.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour HONEYDEW, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(070559.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

CAPITAL COACH, Société Anonyme.

Siège social: Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 97.506.

L'an deux mil quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITAL COACH, avec siège social à Kehlen, Zone Industrielle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 29 du 9 janvier 2004.

La société est inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 97.506.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stefaan Festjens, administrateur de sociétés, demeurant à B-9070 Destelbergen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Lusatti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'objet social de la société afin d'y intégrer la possibilité d'exercer l'activité de courtage en assurances dans les pays où la société a l'agrément nécessaire à cette activité.

2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en intégrant dans les statuts, un nouvel alinéa à la suite de l'actuel alinéa 1^{er} qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 2.** La société a pour objet également, l'activité de courtage en assurances dans les pays où la société a l'agrément nécessaire à cette activité.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six cents euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Festjens, B. Tassigny, G. Lusatti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 81, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

G. Lecuit.

(071431.3/220/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

CAPITAL COACH, Société Anonyme.

Siège social: Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 97.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

G. Lecuit.

(071432.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

PEDUS SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 16.281.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour la Gérance

M^e L. Backes

Mandataire

(070564.3/273/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SUPERGEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.401.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 octobre 2003

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Messieurs Norbert Schmitz, Jean-Marie Poos ainsi que la société S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une période de 1 an. Monsieur Eric Herremans, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société SUPERGEMS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070571.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TREND-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R. C. Luxembourg B 55.545.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TREND-INVEST S.A.

Signature

(070691.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TREND-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R. C. Luxembourg B 55.545.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TREND-INVEST S.A.

Signature

(070688.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

ATHENON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 87.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2004

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société
ATHENON S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070582.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

BELMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.274.

L'an deux mille quatre, le neuf août.

Par-devant André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de BELMA S.A., R.C.S. Luxembourg B 12.274, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Poos, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 221 du 31 octobre 1974.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 6 novembre 2000, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 378 du 22 mai 2001.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Hans de Graaf, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Astrid Galassi, employée privée, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire de la société s'est tenue le 28 juin 2004 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Quatre (4) actions sur les trois mille huit cent cinquante (3.850) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune étant seulement présentes ou dûment représentées à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 695 du 7 juillet 2004 et N° 756 du 23 juillet 2004, ainsi qu'au Tageblatt et au Finanzjournal des 7 et 23 juillet 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la durée limitée de la Société et modification subséquente de l'article 1^{er}, alinéa 4 des statuts.
2. Divers.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les trois mille huit cent cinquante (3.850) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de neuf cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 962.500,-), quatre (4) actions sont dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante.

Résolution unique

La durée limitée de la Société est supprimée et en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 4.** La durée de la Société est illimitée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. de Graaf, P. van Nugteren, A. Galassi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, vol. 144S, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

A. Schwachtgen.

(071465.3/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

BELMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 12.274.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1022 du 9 août 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(071468.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

AVANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 62.611.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2004

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société

AVANCO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070584.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

KURSANA RESIDENZEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 37.458.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour le Conseil d'Administration

M^e L. Backes

Mandataire

(070598.3/273/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SYPAL GIE.

Siège social: L-2983 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg C5.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

(070618.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

53029

MEDIAS FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 99.056.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un versement bancaire que cinq mille EUR ont été versés pour la libération du capital social.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, réf. LSO-AT02259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070607.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

CB-ACCENT LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.623.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2003 à Luxembourg

Dividendes

L'Assemblée décide de reporter le résultat de l'exercice et de ne pas distribuer de dividendes.

Conseil d'Administration

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants MM. L. Dell' Acqua, Roberto Luigi, Marco Predetti, Marco Boghi et M. Jean-Claude Schaeffer

Réviseur

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG (ex: ARTHUR ANDERSEN) en tant que Réviseurs d'entreprises.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Par délégation
ING LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070587.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

CB-ACCENT LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.623.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Par délégation
ING LUXEMBOURG
Signatures

(070586.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

CB-ACCENT LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.623.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2004 à Luxembourg

Dividendes

L'Assemblée décide de reporter le résultat de l'exercice et de ne pas distribuer de dividendes.

Conseil d'Administration

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants MM. Luigi Dell'Acqua, Roberto Luigi, Marco Predetti, Marco Boghi et Jean-Claude Schaeffer.

Réviseur

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG en tant que Réviseurs d'entreprises.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

S. Thilges / Signature

Sous-Directeur / -

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070589.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

LUX ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 93.359.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(070608.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

MACROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 71.354.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	(55.733,31) USD
- Résultats reportés	93.871,02 USD
- Report à nouveau	38.137,71 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

(070721.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

MACROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 71.354.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	(334.435,88) USD
- Résultats reportés	38.137,71 USD
- Report à nouveau	(296.298,17) USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Signature.

(070717.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

FANUC ROBOTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 95.565.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Signature.

(070621.3/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

FANUC ROBOTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 95.565.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Signature.

(070623.3/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

FANUC ROBOTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 95.565.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 3 mai 2004

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de M. Pete Planchock de sa fonction d'administrateur a été acceptée avec effet au 30 avril 2004.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06028. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070625.3/275/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

EUROPHENIX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 26.126.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 mai 2004 a approuvé les états financiers au 31 décembre 2003.

L'Assemblée a donné décharge de leur gestion aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale a décidé de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Eric Lafeuille et Monsieur Alain Leclair.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Dr. Taleb A. Ali, Président

- M. Marc Raynaud

- Mme Catherine Guinefort

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2005.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2005.

Pour extrait conforme

Pour EUROPHENIX MANAGEMENT COMPANY S.A.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05949. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070723.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TOKELIA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.386.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070627.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TOKELIA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.386.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

Les mandats de Messieurs Norbert Werner et Jean Bintner, en tant qu'Administrateurs, ne sont pas renouvelés. Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. et Monsieur Jean-Marie Poos sont élus Administrateurs pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
TOKELIA S.A.
N. Schmitz
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070579.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SOPHALEX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.859.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

FIDUPAR
Signatures

(070889.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

SOPHALEX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.859.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2004 à 10 heures à Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Koen Lozie
Monsieur Jean Quintus
COSAFIN S.A.

- L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Noël Didier

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070902.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

DAVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 88.280.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(070610.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

DICAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 36.049.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(070612.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

ORILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 51.220.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORILUX S.A.

G. Piscaglia

Directeur

(070779.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

ORILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 51.220.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004

L'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- Les comptes annuels au 31 décembre 2003 sont approuvés.
- Le résultat net est réparti comme suit:

	EUR
Résultat de l'exercice 2003	1.152.426,13
Résultat reporté	411.657,95
Distribution d'un dividende	-
Dotation à la réserve légale	- 58.000,00
Soit un bénéfice à reporter de	1.506.084,08

Pour avis sincère et conforme

Pour ORILUX S.A.

G. Piscaglia

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070781.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

RTGS-L GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2983 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg C 10.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(070620.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TOLMINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.419.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070629.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TOTHAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.022.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070631.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TRIPLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.061.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04137 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070632.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

CIMBEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.187.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2004

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quarts du capital.

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée en 2007.

Pour la société CIMBEL HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070677.3/1023/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TROIS LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.034.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070634.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TROIS LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.034.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2004

Les mandats de Messieurs Norbert Werner et Jean Bintner, en tant qu'Administrateurs, ne sont pas renouvelés. Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. et Monsieur Jean-Marie Poos sont élus Administrateurs pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une période de 6 ans.

Pour la société

TROIS LUXE HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070575.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

VAKRALY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.849.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070636.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

VL MGA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.101.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070638.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

ING/BBL (L) RENTA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.732.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

(070640.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

CREALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 27.312.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

Signature.

(070651.1/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

CIMBEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.187.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070664.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

COLFAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.235.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070667.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

AMERICAN PHARMVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.845.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01852, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

(070848.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

AMERICAN PHARMVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.845.

L'Associé Unique de AMERICAN PHARMVEST, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - report à nouveau de la perte USD 15.707,12.
 - d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003;
 - de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2003 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Manager B

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070851.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

53037

FIBAUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.447.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070668.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

FINALBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.250.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070669.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

FINANCIAL CORPORATION OF THE MIDDLE EAST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.924.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070671.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

G.C.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 92.890.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070672.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

CIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 68.098.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 2 août 2004 que:

- Monsieur David De Marco a démissionné de ses fonctions d'administrateur. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

- Monsieur Riccardo Moraldi, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, est coopté administrateur. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

- La prochaine Assemblée Générale des Actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070762.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

GILALBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.258.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070673.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

VAKRALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.849.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 14 juin 2004

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Jean-Marie Poos au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société VAKRALY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070674.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

TOLMINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.419.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004

Acceptation de la démission de Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée en 2006.

Pour la société TOLMINA S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070675.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

ECRA TOURISMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 53.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03394, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070905.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

ECRA TOURISMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 53.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03396, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

(070909.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

BAYSIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.780.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2004

Monsieur Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos est élu Administrateur pour une période de 6 ans. Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société BAYSIDE INTERNATIONAL S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070676.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

COLFAX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.235.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 septembre 2003

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée en 2005.

Pour la société COLFAX HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070678.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 22.181.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS S.A.H.

Société Anonyme Holding

B. SCHREUDERS

Administrateur

(070904.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 22.181.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 15 juillet 2004, le mandat du Commissaire aux comptes, H.R.T. REVISIONS, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, S.A.H.

B. Schreuders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06204. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070906.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

GINOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.655.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070679.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

FIBAUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2004

Messieurs Jean-Marie Poos et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. La société S.G.A. SERVICES S.A. est réélue Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société FIBAUME S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070681.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

GIRASOL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.194.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070682.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

GINOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 23.655.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juillet 2004

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur.

Décharge lui est donnée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-Marie Poos comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Pour la société GINOR HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070683.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.
